



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2023



OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS
55 place Georges Dufau
40600 BISCARROSSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65

www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS

R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE



OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS

55 place Georges Dufau

40600 BISCARROSSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

«OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS »

Suite 1 du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2023

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les subventions d'exploitation de votre association s'élèvent à 1.085.370 euros pour l'exercice 2023. Des fonds dédiés pour 267.000 euros ont été enregistrés à la clôture de l'exercice tel que mentionné dans le paragraphe « Autres informations » de l'annexe. Nous nous sommes en particulier attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des subventions et des fonds dédiés. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées dans les comptes de votre association par l'analyse des conventions signées entre votre association et ses financeurs. Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restants à encaisser à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

«OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS »

Suite 2 du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2023

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

«OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS »

Suite 3 du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

«OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS »

Suite 4 du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2023

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,
Le 23 Mai 2024

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire

DocuSigned by:
Laurent CARPONSIN
E8E6C6D0EB7D459...

Laurent CARPONSIN
Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.

Ce rapport contient 18 pages.



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	242 170	242 028	142	1 520
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	40 678	40 589	90	179
Autres immobilisations corporelles	193 460	180 170	13 290	5 498
Immob. en cours / Avances et acomptes	2 000		2 000	
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	478 308	462 786	15 521	7 197
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	24 145		24 145	21 378
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	29 012		29 012	66 227
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	73 425		73 425	126 108
Divers				
Valeurs mobilières de placement	350 000		350 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	275 662		275 662	499 501
Charges constatées d'avance	7 650		7 650	7 295
Total II	759 894		759 894	720 510
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 238 202	462 786	775 415	727 707



Vu le Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	58 331	58 331
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	58 331	58 331
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	189 547	186 835
Excédent ou déficit de l'exercice	985	2 712
Situation nette (sous-total)	248 863	247 879
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	323	1 514
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	249 186	249 393
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	267 000	200 376
Total II	267 000	200 376
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 324	41 833
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	86 647	79 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 810	15 190
Produits constatés d'avance	115 448	141 293
Total IV	259 229	277 938
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	775 415	727 707



Vu le Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	80 931	83 730
Ventes de biens et de services	238 410	211 805
Ventes de biens	24 045	31 898
Ventes de prestations services	214 365	179 907
Produits de tiers financeurs	1 085 370	1 097 612
Concours publics et subventions d'exploitation	1 085 370	1 097 612
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	7 490	19 209
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	1 012	889
Total I	1 413 213	1 413 245
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	19 807	25 372
Variations de stock	-2 767	979
Autres achats et charges externes	557 481	546 159
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	60 098	60 697
Salaires et traitements	548 088	531 929
Charges sociales	167 929	159 328
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 877	10 168
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	66 624	79 981
Autres charges	2 122	335
Total II	1 424 258	1 414 950
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-11 045	-1 704
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	10 838	1 097
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	10 838	1 097
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	10 838	1 097
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-207	-607
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	1 191	3 319
Total V	1 191	3 319



Vu le Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 191	3 319
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 425 243	1 417 662
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	1 424 258	1 414 950
EXCEDENT OU DEFICIT	985	2 712
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	62 628	56 762
Bénévolat		
TOTAL	62 628	56 762
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	62 628	56 762
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	62 628	56 762

Règles et méthodes comptables



Vu le Commissaire aux Comptes

Désignation de l'association : OFFICE DU TOURISME DES GRANDS LACS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 775 415 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 985 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'Office de Tourisme des Grands Lacs a pour objet :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes,
- de définir et mettre en place la promotion touristique du territoire,
- de coordonner les interventions des différents partenaires du développement touristique local,
- d'élaborer et commercialiser des produits et des prestations de services touristiques dans les conditions prévues par le code du tourisme,
- de commercialiser des produits en boutique,
- d'assurer l'animation touristique et d'organiser, dans un cadre contractuel, des manifestations pour le compte de ses communes et établissement de coopération intercommunale membres,
- de représenter la communauté de communes des Grands Lacs au sein des structures institutionnelles touristiques,
- de collaborer à titre consultatif avec la communauté de communes, les communes membres, toute autre instance publique ou privée, des différents acteurs institutionnels du tourisme des trois échelons territoriaux (offices de tourisme, comités départementaux et régionaux de tourisme) pour la mise en valeur des richesses naturelles et du patrimoine local,
- d'être organisme de formation pour dispenser des ateliers de sensibilisation aux professionnels du tourisme,
- d'être agréé comme organisme de contrôle pour effectuer le classement des meublés de tourisme sur le territoire des Grands Lacs.

La promotion du tourisme constitue un service d'intérêt économique général (SIE) et à ce titre l'association peut bénéficier d'un concours financier public.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément au règlement de ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, à jour des différents règlements complémentaires ainsi qu'au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques



Vu le Commissaire aux Comptes

Autres éléments significatifs

Le résultat net de l'exercice dégage un bénéfice de 985 €.

-- La ville de Biscarrosse met à disposition de l'association "Office du Tourisme des Grands Lacs" à titre gracieux des locaux situés à Biscarrosse Plage constitués:

- de biens immobiliers:

Bâtiment Office du Tourisme, 55 place Georges Duffau (234 m²);

Garage et stockage, 55 place Georges Duffau (80 m²);

Bureaux, 21 Place Georges Dufau (90 m²);

Appartement bâtiment A, 107 place Georges Duffau (44 m²);

Hall d'accueil, 131 place Georges Dufau (40 m²).

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition par la ville de Biscarrosse s'élève à 40 035€ pour l'année 2023.

- de biens mobiliers:

Fourgon Renault Master 9043QJ40, prêts occasionnels et saison estivale;

La ville de Biscarrosse assure les charges afférentes au propriétaire et contracte les assurances nécessaires en tant que propriétaire.

L'association devra s'assurer pour les risques locatifs et prendre une responsabilité civile pour ses activités.

Par ailleurs la ville de Biscarrosse s'engage à prendre en charge les dépenses suivantes: eau, électricité, alarme et l'entretien des locaux visés ci-dessus, pour la part du propriétaire. Ces dépenses ont représentées 6 456 € pour l'année 2023.

Et l'Office du Tourisme des Grands Lacs s'engage à prendre en charge les dépenses suivantes:

- le personnel d'entretien;

- la maintenance et la consommation des véhicules (sauf fourgon).

-- La ville de Parentis met à disposition de l'association "Office du Tourisme des Grands Lacs" à titre gracieux un local de 63m².

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition par la ville de Parentis s'élève à 2 700 € pour l'année 2023.

Par ailleurs la ville de Parentis s'engage à prendre en charge les dépenses d'eau et d'électricité des locaux visés ci-dessus. Ces dépenses ont représentées 1 939.25 € pour l'année 2023.

-- La ville de Sanguinet met à disposition de l'association "Office du Tourisme des Grands Lacs" à titre gracieux un local de 68m².

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition par la ville de Sanguinet s'élève à 9 792 € pour l'année 2023.

Par ailleurs la ville de Sanguinet s'engage à prendre en charge les dépenses d'eau et d'électricité des locaux visés ci-dessus. Ces dépenses ont représentées 1 705.99 € pour l'année 2023.

Depuis 2007, les cotisations des membres versées à compter du 1er septembre 2023 pour l'année 2024 sont rattachées à l'exercice 2024 et sont donc neutralisées à la clôture pour l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, ont été neutralisées les cotisations 2024 encaissées sur 2023 pour un montant de 70 937 €

Stocks et Encours:

La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminé selon la méthode du dernier prix d'achat en raison de leur rotation rapide. Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle d'une part, et en fonction de la rotation normale des stocks d'autre part.

Engagements financiers donnés:

- Bail locaux: selon Convention Mairie de Biscarrosse

Notes sur le bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	242 170			242 170
Immobilisations corporelles	222 937	13 201		236 138
Immobilisations financières				
Total	465 107	13 201		478 308
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	240 650	1 378		242 028
Immobilisations corporelles	217 259	2 311		220 758
Immobilisations financières				
Total	457 910	3 689		462 786
ACTIF NET				15 521

Notes sur le bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 110 088 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	29 012	29 012	
Autres	73 425	73 425	
Charges constatées d'avance	7 650	7 650	
Total	110 088	110 088	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEV	670
PRODUITS A RECEVOIR NL	7 760
INTERETS COURUS BAT	8 485
Total	16 915

Notes sur le bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	58 331				58 331
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		2 712		2 712	
Report à Nouveau	186 835		2 712		189 547
Excédent ou déficit de l'exercice	2 712	-2 712	985		985
Situation nette	247 879		3 697	2 712	248 863
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 514			1 191	323
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	249 393		3 697	3 903	249 186

Dettes

Notes sur le bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 259 229 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 324	32 324		
Dettes fiscales et sociales	86 647	86 647		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	24 810	24 810		
Produits constatés d'avance	115 448	115 448		
Total	259 229	259 229		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES NL	2 779
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES COM	9 540
DETTES CONGES PAYES NL	23 857
DETTES CONGES PAYES COM	4 210
DETTES CHARGES CONGES PAYES NL	10 248
DETTES CHARGES CONGES PAYES COM	1 808
ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER NL	3 027
FORMATION CONTINUE A PAYER A L AFDA	2 140
DIVERS CHARGES A PAYER NL	9 194
Total	66 803

Notes sur le bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCES OTC MIXT	7 650		
Total	7 650		

Les charges constatées d'avances pour 7 650.24 € sont des dépenses engagées en 2023 qui portent sur des opérations appartenant à l'exercice 2024.

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCES OTC NL	70 937		
PRODUITS CONSTATES AVANCES OTC COM	44 511		
Total	115 448		

Les produits constatées d'avances pour 115 448.25 € :

- cotisations membres 2024 encaissés en 2023 pour 62 317 €
- cotisations meublés 2024 encaissés en 2023 pour 8 620 €
- Encarts publicitaires 2024 encaissés en 2023 pour 44 511.25 €

Autres informations



Vu le Commissaire aux Comptes

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Engagements à réaliser nvelles ressources	Utilisations Montant global	Utilisations Dont rembours.	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
	A	B	C		D	A+ B-C+D	
<i>Fonds dédiés sur</i>	200 376	66 624				267 000	
Total	200 376	66 624			66 624	267 000	

L'Office de Tourisme des Grands Lacs a lancé un plan d'investissement dans le cadre du réaménagement des différents bureaux d'accueil. A ce titre, il a été décidé d'allouer un montant de la subvention de fonctionnement afin de financer ces différents projets.

C'est à ce titre, qu'une première provision a été allouée en 2021 sur la subvention de fonctionnement 2021 pour 120 395 €.

Celle-ci a été complétée en 2022 à hauteur de 79 981 € prélevée également sur la subvention de fonctionnement 2022.

Un complément a été comptabilisé sur l'exercice à hauteur de 66 624 € prélevé également sur la subvention de fonctionnement 2023 afin d'attendre le budget global estimé à 267 000 €.

Les travaux devant se réaliser sur les exercices 2024 et 2025.